



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

FRANCAISE

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU VENDREDI 9 JUIN  
2023

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023

Délibération n° 2023-042

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VENDREDI NEUF JUIN A DIX NEUF HEURES TRENTE,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023,  
s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE,  
Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH  
LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard  
MALHERBE, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Thierry  
BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, André EVRARD, Jérémie MARTI, Florence GACHIE,  
Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** Mme Corinne LAFFITTAU à MME Isabelle MÉCHIN, M. DIDIER MARTIN à M. Claude  
POMIES, Mme Evelyne PISSOAT à M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN à M. Jérémie MARTI,  
M. Alexandre MARTIN à MME Paulette SAINT-GERMAIN.

**EXCUSEES :** Mme Sonia DUBOSC, M., Mme Sandrine SATABIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Conseillers Municipaux présents : 22**

**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 5**

**Conseillers Municipaux excusés : 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023 tel qu'il figure annexé à la présente délibération.

A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 12 juin 2023

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-